

### Annexe 3 : La marque employeur E.Leclerc

#### **Nos engagements pour la stabilité et le développement professionnel**

Au sein des entreprises E.Leclerc, des parcours d'intégration et de formation accompagnent les collaborateurs tout au long de leur carrière dans l'enseigne.

(...)

**Chez E.Leclerc, les évolutions de carrière et la montée en responsabilité sont encouragées par des programmes de formation professionnelle adaptés à chaque poste.**

#### **Notre volonté d'intégrer sur le long terme**

L'intégration des nouveaux collaborateurs est un moment clé au sein des entreprises E.Leclerc. Une attention accrue est ainsi portée aux parcours d'accompagnement des nouveaux employés et les managers sont sensibilisés aux étapes incontournables qui favorisent une bonne prise de poste pour leurs nouveaux collègues, afin de suivre et de soutenir leur motivation à des moments essentiels (fin de la première journée, de la première semaine, bilan à mi-parcours de la période d'essai...).

L'intégration est un processus continu, garantissant stabilité et évolution durable dans le parcours professionnel de nos collaborateurs. C'est pourquoi les entreprises du Mouvement investissent fortement dans la formation : chaque année, en moyenne, 50 % des collaborateurs sont intégrés à des parcours de formation.

Des programmes de reconversion professionnelle peuvent aussi accompagner des salariés dans l'exploration de nouveaux horizons professionnels qui répondent aux besoins de l'entreprise. Grâce à ces programmes, chaque année, des collaborateurs ont l'opportunité de changer de métier tout en restant au sein du même environnement de travail, conservant ainsi leurs collègues et leur employeur.

#### **Notre proposition de formation continue de qualité**

La formation est un pilier essentiel de notre engagement.

Au sein des entreprises E.Leclerc, le développement personnel et professionnel des salariés est valorisé à travers diverses opportunités de formation continue permettant à chaque collaborateur d'acquérir de nouvelles compétences et d'avancer dans sa carrière. Des formations sur mesure sont régulièrement proposées en partenariat avec des CFA ou des organismes de formation reconnus. Pour enrichir cette démarche, l'université digitale Form@lec propose plusieurs centaines d'heures de formation couvrant une diversité de sujets métiers. Cette initiative assure que tous nos employés disposent de connaissances à jour et pertinentes pour leur développement.

#### **La stabilité et la pérennité des emplois que nous offrons**

E.Leclerc s'engage à offrir des postes stables et pérennes : 30 % des salariés en CDI ont plus de 10 ans d'ancienneté.

E.Leclerc, une enseigne en croissance continue depuis plus d'une décennie, offre un environnement stable et rassurant, idéal pour les candidats désireux de se projeter dans une carrière à long terme. La variété des métiers au sein de la grande distribution permet également d'envisager des changements d'orientation professionnelle à tout moment. Au sein de nos magasins, où la stabilité est de mise, les dirigeants sont profondément investis au sein du tissu local, renforçant ainsi la dynamique de l'enseigne et l'ancrage dans chaque territoire.

### Annexe 3 : La marque employeur E.Leclerc (suite)

#### **Recrutement d'alternants et transmission des savoirs**

L'engagement de E.Leclerc en faveur de l'emploi des jeunes se traduit par notre détermination à recruter de nombreux alternants chaque année. En trois années (2020-2023), le nombre d'apprentis et d'alternants a ainsi doublé au sein des centres E.Leclerc. Beaucoup d'adhérents E.Leclerc, aujourd'hui à la tête d'un magasin, ont commencé leur vie professionnelle en tant qu'apprenti. Alors, l'alternance, nous on y croit car elle véhicule des valeurs en parfaite adéquation avec celles de E.Leclerc ! Nos recruteurs sont pleinement mobilisés pour favoriser l'apprentissage et la reconversion professionnelle. Nous investissons annuellement dans des formations rigoureuses telles que les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), afin de soutenir le développement et les efforts de nos collaborateurs.

#### **“On intègre, on accompagne, on forme.”**

C'est le pilier de notre identité en tant qu'employeur, reflétant notre engagement à offrir bien plus qu'un emploi : une véritable opportunité de croissance et d'épanouissement professionnel.

#### **Nos engagements pour l'égalité professionnelle et la diversité**

(...)

#### **Valoriser l'emploi des seniors**

Chez E.Leclerc, 20 % des collaborateurs ont plus de 50 ans et 30 % des salariés en CDI ont plus de 10 ans d'ancienneté.

L'enseigne accorde une grande importance à l'expérience et au professionnalisme, sans considérer l'âge comme un critère de sélection. Pour nous, les compétences, la motivation et un esprit positif sont primordiaux.

Source : Extraits du site Leclerc recrute : <https://www.recrutement.leclerc/nos-engagements/>

## Annexe 3 : La marque employeur E.Leclerc (suite)

### La marque employeur E.Leclerc Avermes



**JEAN-PAUL OGER**

## Bienvenue,

“ Je suis heureux de vous accueillir dans notre équipe et je vous souhaite la bienvenue.  
Sachez que votre arrivée est un moment important et un enrichissement pour notre équipe.  
Toujours à l'écoute de nos clients et en recherche permanente de progrès, nous nous remettons en cause sans cesse pour apporter un service optimum aux consommateurs.  
Nous espérons que notre entreprise sera à la hauteur de vos attentes et que vous allez partager nos valeurs.  
Notre développement va se faire grâce à vous, à votre compétence et à votre esprit d'équipe.  
Je compte sur votre différence et votre créativité et j'espère que le magasin E. Leclerc de Moulins-Avermes sera pour vous un lieu d'épanouissement.”

Jean-Paul OGER  
PDG

#### VALEURS

- **Défense du pouvoir d'achat** : Leclerc Avermes vise à protéger le pouvoir d'achat de ses clients mais aussi de ses employés à travers des conditions de travail et de rémunération équitables.
- **E.Leclerc Avermes aspire** : à offrir un environnement de travail épanouissant, en maintenant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée (*fermeture les dimanches, sauf les 2 dimanches pour les fêtes de fin d'année et fermeture 9 jours fériés sur 11*).
- **Modèle économique décentralisé coopératif et participatif** : nous favorisons l'autonomie et l'initiative des employés à tous niveaux.
- **Ancrage local** : Alliances locales avec une quarantaine de producteurs locaux.
- **Engagements envers nos salariés** : pas de discrimination, métiers ouverts à toutes et tous, emploi des seniors, bienveillance, intégration.  
Taux d'handicap supérieur à 6 % (*seuil légal obligatoire*).

#### VISION

- **Opportunités de carrière** : mobilité interne, diversité des métiers, évolution, formation interne.
- **Une chance pour chacun** : pas besoin d'avoir un diplôme, ni compétence, ni expérience, on recrute un profil, un savoir-être, un potentiel.
- **Conquérir de nouveaux domaines** : présents sur les nouveaux métiers : location, occasion, drive, paraphonie, *click & collect*.

#### MISSION

- **Ce que l'on vous apporte** : autonomie et responsabilisation des collaborateurs, implication active dans la prise de décision et les opérations quotidiennes, sens de l'accueil, travail d'équipe, sens du travail, connaissances techniques (fabrication, produits), goût du travail bien fait.
- **Ce qu'on attend de vous** : travailler en équipe, solidarité, savoir-être, fiabilité, investissement, satisfaction client.

“On ne travaille pas pour Leclerc mais pour soi et pour tous les clients.”

Source : Document entreprise

## ANNEXE 5 : Fiche de poste E.L.S.

Il est bien précisé et convenu que cette fiche de poste constitue un rappel et une description non exhaustive des principales fonctions et obligations ainsi que des qualités professionnelles requises sur un poste de travail donné.

En aucun cas la remise ou même la signature d'une des fiches de poste ne vaut contractualisation des fonctions du salarié qui peut être amené, selon les situations, à être affecté sur un autre poste de travail.

Il est également précisé que cette fiche de poste ne peut être considérée comme définitive ; son contenu est susceptible d'être modifié en fonction notamment de l'évolution du matériel, des techniques de vente et de l'organisation de l'entreprise.

### **FINALITÉS MÉTIER (Raison d'être du métier)**

- Approvisionner, disposer les articles dans les rayons en évitant toute rupture de marchandises.
- Assurer l'information des prix consommateurs.
- Répondre aux attentes des clients.

### **ACTIVITÉS**

- Remplissage optimal des rayons dans le respect de l'implantation des linéaires.
- Respect de la qualité et de la conformité des produits mis en rayon.
- Contrôles : étiquettes, prix. Balisage rayon...
- Rotation des produits en fonction des dates limites.
- Gestion du réapprovisionnement de marchandises.
- Report des informations légales obligatoires fixées par le responsable.
- Hygiène (entretien et ménage du rayon).
- Réception des marchandises (dépotage des palettes, contrôles qualité et quantité en concordance avec les documents administratifs).
- Optimisation du rangement de la réserve et nettoyage.
- Renseignements, vente et S.A.V. client.
- Aide aux clients sur le chargement de produits volumineux.
- Préparation en réserve des commandes clients.
- Respect strict des règles de sécurité et d'hygiène durant le temps de travail.

### **QUALITÉS REQUISES**

- Présentation neutre et irréprochable (propreté, hygiène, cheveux attachés, pas de chewing-gum, pas de signe ostentatoire).
- Port de la tenue réglementaire fournie par le magasin – tenue propre exigée.
- Pas de discrédit sur l'entreprise, la hiérarchie et les collaborateurs.
- Respect de la confidentialité.
- Dynamisme (anticipe, prend des initiatives, communique, autonome...).
- Polyvalence en fonction des nécessités et des besoins du magasin.
- Accueil clients selon les critères de politesse de l'entreprise (s'exprime dans le respect de la langue française).
- Compréhension et satisfaction du client.
- Respect des consignes de la hiérarchie (adaptation des consignes aux situations), des règles d'hygiène et de sécurité liées au travail.
- Organisation des tâches.

## ANNEXE 5 : Fiche de poste E.L.S. (suite)

- Méthode et rigueur (pas d'erreur).
- Respect et entretien régulier du matériel.
- Pas de « bavardages » entre collègues dans le travail.

### SAVOIR

- Maîtrise des techniques et savoirs exigés pour le poste.
- Connaissance et utilisation des techniques de passation de commandes.
- Bonne connaissance des produits (stockage, implantation, conseil à la vente).
- Connaissance du fonctionnement des engins de manutention avec les différents outils à disposition.
- Maîtrise des logiciels informatiques internes spécifiques au poste.

### SAVOIR-ÊTRE

- Capacité à effectuer son travail dans le respect des valeurs de l'entreprise.
- Amabilité, courtoisie, disponibilité, franchise, esprit d'équipe, être à l'écoute du client, transmission des consignes au sein de l'équipe.
- Capacité à respecter les horaires donnés.
- Capacité à gérer ses émotions dans toutes les situations (maîtrise de soi).

### SAVOIR-FAIRE

- Transmission efficace de son savoir au sein de l'équipe.
- Mise en avant des solutions plutôt que des problèmes en interne comme vis à vis du client.
- Communication au responsable de toute information susceptible d'améliorer la performance du rayon, ainsi que toute anomalie dès son constat.
- Maintien de la bonne tenue des feuilles de commandes afin de préparer la commande.
- Remplissage des bordereaux selon les besoins en évitant les surstocks et les ruptures.
- Vérification de la qualité et de la quantité des marchandises reçues.
- Organisation et gestion de sa réserve.

### SAVOIR AGIR

- Gestion des situations inhabituelles en respect des procédures définies par l'entreprise.



Source : Document interne

## ANNEXE 12 : Extraits du livret d'accueil de E.Leclerc Avesnes

### VOS AVANTAGES :

#### SALAIRES ET PRIMES

- > **35h rémunérées 36h45** : salaire supérieur de 5 % au SMIC.
- > **Prime de présence** : prime mensuelle (100€) acquise dès 12 mois d'ancienneté. Cette prime valorise la présence de chacun au travail.
- > **Prime annuelle conventionnelle** : équivalente à 1 mois de salaire, versée chaque année pour partie en novembre et en décembre (avoir 1 an d'ancienneté).
- > **Résultat de l'entreprise** : chaque année, notre entreprise reverse 25 % des bénéfices de l'entreprise aux collaborateurs.

#### ENTREPRISE

- > **Mutuelle** : bénéficiez d'un régime collectif avantageux de remboursement de frais de santé.
- > **Prévoyance** : bénéficiez d'un contrat de prévoyance qui couvre les frais d'incapacité de travail, invalidité ou décès du salarié.
- > **Retraite complémentaire** : vous êtes affiliés à l'AGIRC ARRCO, vous cotisez pour votre retraite en plus de la retraite de la sécurité sociale.
- > **Primobox** : recevez votre bulletin de salaire via une application sécurisée chaque mois.
- > **Le Comité Social Economique (CSE)** : ce sont les représentants du personnel. Ces derniers sont élus pour une durée de 4 ans.
  - Mission générale d'information et de consultation sur les questions économiques et sociales
  - Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et collectives
  - Promotion de la santé, sécurité et amélioration des conditions de travail
  - Animation de la vie sociale et culturelle dans l'entreprise

#### À SAVOIR

Tous les salariés bénéficient de formations E-learning.



### PANORAMA DES DISPOSITIFS DE L'ÉPARGNE ENTREPRISE :

#### LE PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISES (PEE)

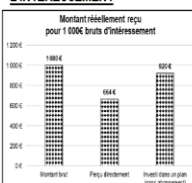
Vous pouvez effectuer dans la limite annuelle de 25 % de votre rémunération brute annuelle des versements volontaires à tout moment ou programmer des versements mensuels.

L'épargne devient disponible au cours de la 5ème année qui suit chaque versement.

Néanmoins, lors d'événements importants de la vie familiale et professionnelle, vous avez la possibilité de demander le remboursement anticipé partiel ou total de votre épargne :

- Mariage ou conclusion d'un PACS
- Naissance ou adoption d'un 3ème enfant puis de chaque enfant suivant
- Cessation du contrat de travail
- Acquisitions, construction, agrandissement de la résidence principale
- Surendettement...

#### L'INTÉRESSEMENT



Montant réellement reçu pour 1000€ bruts d'intéressement, selon le mode d'affectation.

Hypothèse : tranches d'imposition de 30 %.

L'intéressement est un dispositif qui permet d'associer les salariés à l'amélioration des performances ou aux résultats de l'entreprise.

Les sommes investies deviennent disponibles selon le délai prévu dans le plan dans lequel elles sont placées (après 5 ans pour un PEE).

Vous avez également la possibilité d'en disposer plus tôt si vous vous trouvez dans un cas de déblocage anticipé prévu par la loi.

Les sommes perçues directement sur votre compte, sont quant à elles, immédiatement disponibles, mais imposables sur le revenu.

Source : Document interne